

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 18 septembre 2025 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**SONT PRÉSENTS**

Mme la mairesse Josée Marquis

Mme les conseillères Cynthia Marceau-D'Astous  
Marie-France Bérubé  
Mélanie Castonguay  
Johanne Thibault

**EST ABSENT**

M. le conseiller Raphaël Helgerson-Gendron

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**RÉSOLUTION #2025-111**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du rapport financier 2024;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**RÉSOLUTION #2025-112**  
**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024**

Il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte et d'adopter les états financiers 2024 vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**RÉSOLUTION #2025-113**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE lever la séance ordinaire du 18 septembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h17.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Josée Marquis, mairesse*

---

*Jessica Bouchard  
Directrice générale  
et greffière-trésorière*

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

*Josée Marquis, mairesse*